

**Arrêté du 3 novembre 2021 portant nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Montluçon**

**NOR : JUSB2133015A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats greffes des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Monsieur Christian BALLIOT, greffier, est, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nommé régisseur titulaire du tribunal judiciaire de Montluçon.

**Article 2**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Riom, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 3 novembre 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes  
P/la cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle  
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la  
mobilité professionnelle,



Sandrine DE VILLELE